

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire' : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 001 : BUDGET ESPACE AQUA'NOBLAT – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2010, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour l'Espace Aqua'Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010, dont le document de présentation est annexé à la délibération, pour l'Espace Aqua'Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 février 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 16 / 02 / 2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Aqua'Noblat: débat d'orientation budgétaire

Date de transmission de
l'acte : 16/02/2010

Date de réception de
l'accusé de réception : 16/02/2010

Numéro de l'acte : 2010-001 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100204-2010-001-DE

Date de décision : 04/02/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2010**

ESPACE AQUA'NOBLAT

4 février 2010

L'Espace Aqua'Noblat a ouvert ses portes le 24 octobre 2009. L'année 2010, première année complète d'exercice, sera l'année de référence en terme de fonctionnement de l'espace aquatique de la Communauté de Communes. En 2010, le second budget de ce service public administratif qui suit la nomenclature comptable M14 verra le jour.

1 Les orientations budgétaires en 2010

1.1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour 2010, permettront d'assurer l'acquisition de matériel complémentaire, nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement en ce qui concerne :

- ✓ les activités : afin de répondre au mieux à la demande, des aquabike viendront compléter le matériel pédagogique de l'Espace Aqua'Noblat
- ✓ les secours : la table de repos pour l'infirmerie n'a été prévue dans les marchés initiaux.
- ✓ la pratique sportive de la natation : l'Espace Aqua'Noblat est équipé d'un très innovant système de chronométrage qui permettra à l'équipement de se démarquer notamment lors des compétitions. Toutefois, ce type de matériel ne peut en aucun cas remplacer les chronomètres muraux accessibles à tout usager.
- ✓ les services : l'équipe technique de l'Espace Aqua'Noblat va avoir à sa charge l'entretien des espaces verts de l'établissement. Ainsi, les achats d'une tondeuse autoportée ou encore de taille-haie sont prévus.

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement.

1.2 Section de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe Espace Aqua-Noblat (environ 60% des dépenses de fonctionnement).

Les postes importants de dépense qui suivent sont les fluides (eau, gaz, électricité) et les produits de traitement de l'eau et d'entretien des locaux. (environ 30% des dépenses de fonctionnement).

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, télécommunication, assurance, affranchissement...

Les recettes de ce budget proviendront :

- ✓ Des entrées à la piscine (usagers, clubs, écoles extérieures...)
- ✓ Des entrées à l'espace forme détente
- ✓ Des activités (aquagym, leçon de natation...)
- ✓ De l'espace cafétéria (boisson, snacks sucrés et salés...)

Une subvention, estimée à moins de 300 000€, sera versée par le budget général pour équilibrer le budget en fin d'année.